

## FICHE DE POSTE

### Enseignant en contrat local de Philosophie

#### **Contenu de l'offre :**

Le Lycée Français International Charles de Gaulle de Pékin (LFIPCDG) recrute :

1 poste d'enseignant en contrat local de Philosophie

Poste en contrat local, CDD

Poste à temps plein

#### **Profil et compétences :**

Le diplôme requis est au minimum une licence (un Master sera prioritaire) qui correspond à la matière de recrutement. Une expérience de travail avec des jeunes est souhaitable.

Les compétences attendues sont :

- Savoir concevoir des leçons dans le cadre du programme français et des exercices adaptés au niveau de la classe ;
- Être capable de transmettre un savoir théorique et donner des méthodes pour l'acquérir ;
- Être à la fois enthousiaste et organisé dans les cours ;
- Être en mesure de conduire une classe en conciliant souplesse, fermeté, exigence et bienveillance.

Les candidats retenus, en fonction de leurs compétences et de leur expérience, seront majoritairement installés sur des postes du niveau collège, mais pourront aussi intervenir au lycée.

#### **Missions/Fonctions :**

Sous l'autorité du chef de l'établissement, l'enseignant non titulaire en contrat local :

- Assurer la sécurité, la sûreté et le bien être des élèves ;
- Connaître et faire respecter le règlement intérieur ;



- Instruire et éduquer afin de conduire les élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale ;
- Préparer les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière ;
- Transmettre et faire partager les valeurs de la république française ;
- Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages ;
- Maîtriser et enseigner dans la matière pour laquelle il a été recruté à des élèves de collège et de lycée ;
- Préparer les élèves à réussir les examens de l'Éducation nationale (brevet des collèges, baccalauréat) ;
- Contribuer et participer à l'action de la communauté éducative de l'établissement (conseils de classe, réunions parents-professeurs...) ;
- Prendre en compte la diversité des élèves et s'assurer des acquisitions ; savoir adapter son enseignement aux besoins des élèves ;
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques ;
- Maîtriser la langue française ;
- Respecter des programmes et des instructions du Ministère Education Nationale.

### **Principales activités :**

- S'assurer de la connaissance de la pratique éducative de la France ;
- Transmettre des connaissances, un savoir-faire et un savoir être à un public jeune ;
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation ;
- Aider ces derniers à s'organiser dans leur travail personnel ;
- Évaluer leurs acquis ;
- Coopérer avec les parents et exercer une responsabilité dans l'orientation de ses élèves en relation avec le Personnel Ressource en Information et en Orientation (PRIO) et le Professeur Principal (PP) ;
- Être un médiateur chargé de régler les conflits éventuels au sein de la classe en liaison avec le PP et le conseiller principal d'éducation ;
- Participer aux conseils de classe et aux réunions avec les parents ;



- S'informer sur les programmes du MEN et leurs évolutions ;
- Intégrer la culture numérique nécessaire à l'exercice du métier et à la formation des élèves ;
- Participer à des mises en œuvre de projets collectifs ;
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ;

**Pour plus de détails, vous pouvez prendre connaissance du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation sur le lien ci-dessous :**

<https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

Dans le cadre de sa mission, l'enseignant non titulaire en contrat local travaille en étroite collaboration avec le C.P.E., les autres enseignants de l'équipe éducative, les Enseignants Expatriés à Mission de Conseil Pédagogique (EEMCP2), les Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux (IA-IPR) de l'A.E.F.E et de la direction de l'établissement.

### **Conditions de recrutement :**

Condition de rémunération : le salaire fait référence à la grille de l'établissement

Conditions d'ancienneté : conformément au règlement interne de l'établissement, une ancienneté pourra être reprise.